

PRÉVENTION DES VIOLENCES DANS LE SPORT

SOMMAIRE



01

Quelques chiffres

02

Les différentes formes de violences dans le sport

03

La pyramide des peines encourues

04

Le signalement

05

Les fiches ACTION

06

Les numéros utiles

07

Boîte à outils

08

Résumé

Quelques chiffres

396

personnes mises en causes (89,5% d'hommes) depuis janvier 2024.

+1,2 M

de contrôle d'honorabilité depuis 1er janvier 2024.

574

mesures d'incapacités.

1/7

Un sportif (compétition/loisir) sur sept est victime de violence

1/3

Un sportif de haut niveau sur trois est victime de violence

55,8%

De violences
commises entre
athlètes

Les différentes formes de violence

Outrage sexiste

Imposer à une personne un propos ou un comportement à connotation sexiste ou sexuelle, qui porte atteinte à sa dignité ou qui l'expose à une situation intimidante, hostile ou offensante.

Agression sexuelle

Atteinte sexuelle sans pénétration commise sur une personne sans son consentement. Il s'agit d'un délit puni par la loi.

Voyeurisme

Le fait d'utiliser de tout moyen afin d'apercevoir les parties intimes d'une personne que celle-ci, du fait de son habillement ou de sa présence dans un lieu clos, a caché à la vue des tiers, lorsqu'il est commis à l'insu ou sans le consentement de la personne

Viol

Atteinte sexuelle avec pénétration commise sans le consentement de la victime. Il s'agit d'un crime puni par loi.

Harcèlement sexuel

Le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle (allusion à la sexualité) ou sexiste (discrimination fondée sur le sexe ou l'orientation sexuelle d'une personne).

Bizutage

Le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à connaître des actes humiliants et dégradants lors de la manifestation ou de réunions en milieu scolaire, sportif ou socio-éducatif.

Les différentes formes de violence

Diffusion d'image à caractère sexuel

Partager sans consentement des images ou paroles à caractères sexuels, peu importe que les images étaient prise par la victime elle-même ou avec son consentement et quel que soit le lieu, privé ou public.

La non dénonciation de crime ou d'agression sexuelle

Toute personne ayant connaissance de viol, d'agression sexuelle, d'atteinte sexuelle sur mineur, de harcèlement sexuel ou de bizutage à l'obligation de la signaler aux autorités compétentes.

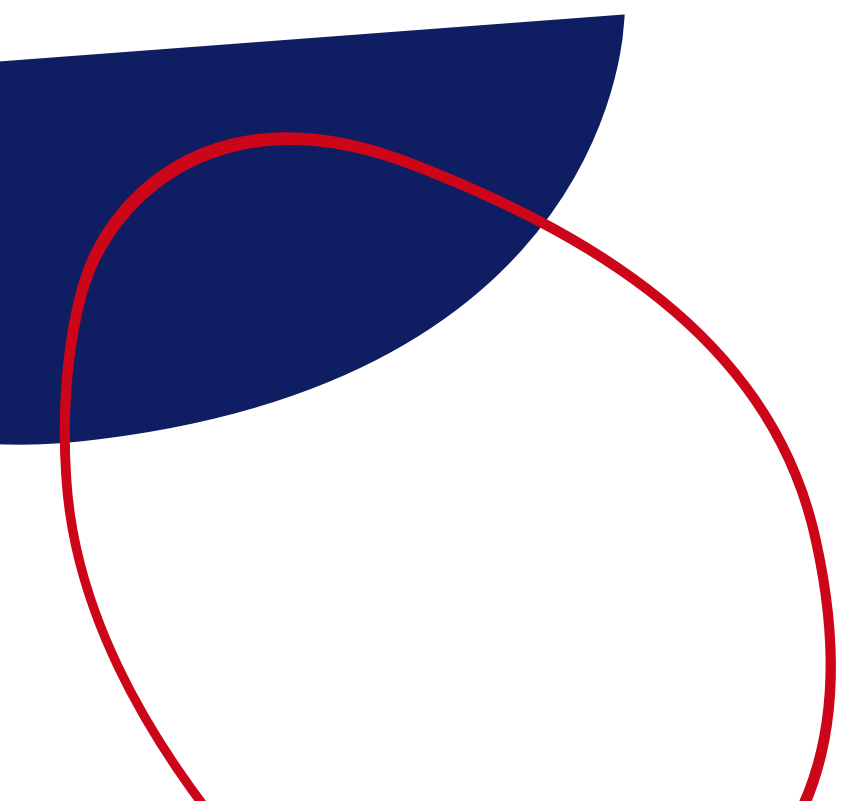
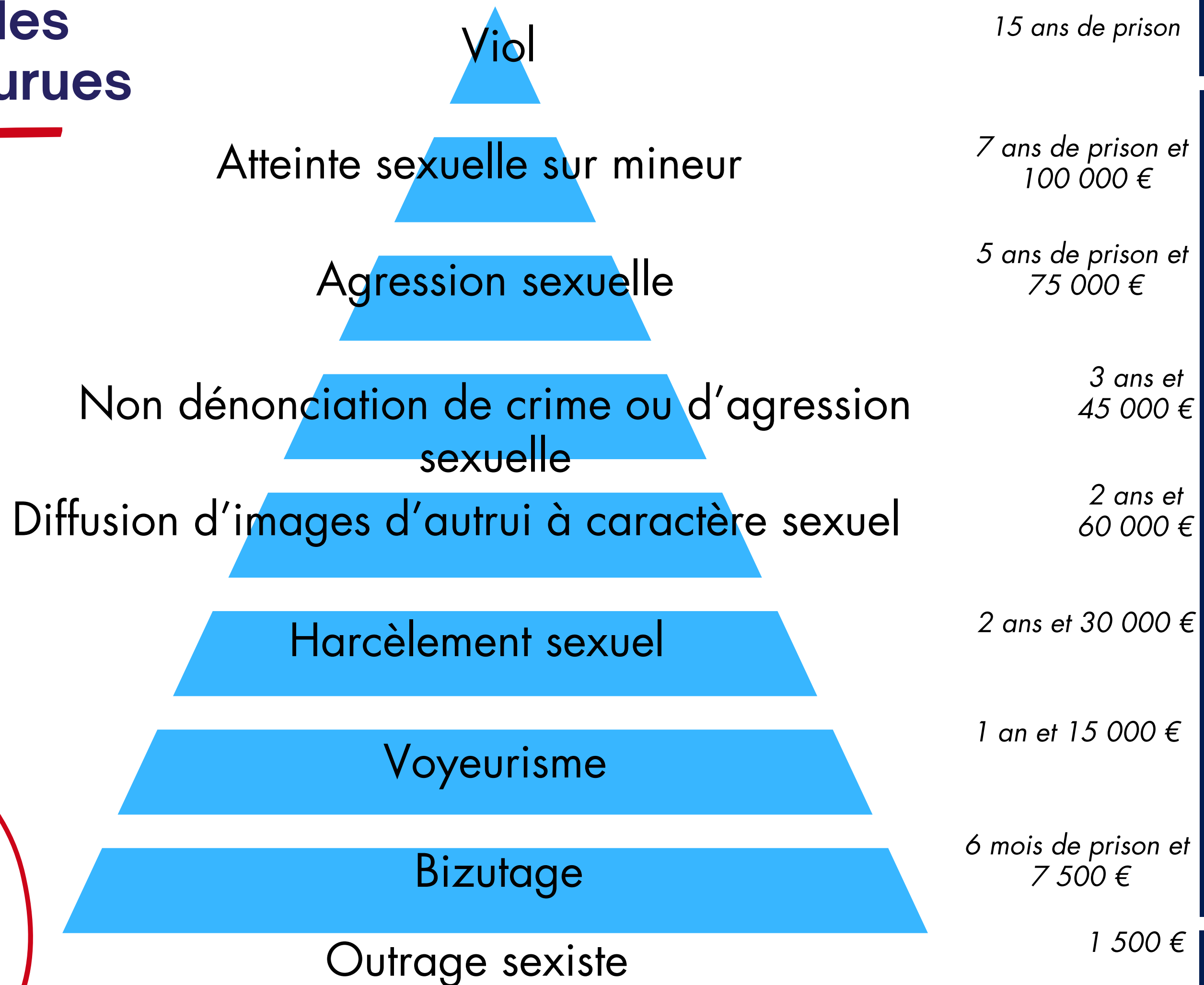
Atteinte sexuelle sur mineur

Fait pour une personne majeure d'avoir une relation sexuelle avec une personne de moins de 15 ans.

Violences psychologiques

Répétition de faits ou de propos souvent dans un contexte de dépendance affective et de relation de pouvoir. On parle alors de relation d'emprise.

Pyramide des peines encourues



Le signalement

→ **Signaler, ce n'est pas juger !**

Obligation légale de signalement :








Art 40 Code de Procédure Pénale (Art 434-3 pour tout citoyen, notamment pour des faits vis-à-vis des mineurs) :
– Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.

Dans le milieu sportif : Tout événement grave, toute constatation de crime ou délit mettant en péril la santé ou la sécurité d'usagers, survenu dans un EAPS, doit être signalé au SDJES sans délai.

La **loi n° 2024-201 du 8 mars 2024** vise à renforcer le contrôle de l'honorabilité des éducateurs sportifs, les dirigeants des clubs sportifs ont donc l'obligation de signaler aux autorités administratives ces comportements à risque !



**Le 119 peut donner
des conseils**

	Judiciaire 	Administrative 	Fédérale 	Interne 
Logique 	Preuve / Culpabilité	Protection des usagers	Garantir le bien-être dans la pratique sportive	Sanctionner le comportement - protéger les salariés et sportifs
Comment 	Gendarmerie ou Police 17 - 114	Ministère des sports signal-sports@sports.gouv.fr ou délégation départementale	Fédérations concernées	La structure employeuse
Enquête / Instruction				
Sanctions possibles 	Amende et/ou prison	Interdiction d'exercer pour une durée déterminée	De l'avertissement au retrait de la licence	De l'avertissement à la révocation (licenciement pour faute grave)

En tant qu'entraîneur → qu'est-ce qui peut m'alerter chez un.e licencié.e?

→ TOUT CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

- Perte d'intérêt ou envie d'arrêter le sport
- Chute soudaine des performances sportive
- Abandon, retard ou absentéisme pour éviter toute exposition avec l'agresseur
- Evitement ou rejet des contacts physiques
- Hypervigilance
- Sur-habillement, rapidité à se changer ou refus de se déshabiller
- Isolement social
- Violences à l'égard d'autrui
- Sur-sexualisation
- etc...

Je suis entraîneur → que dois-je/puis-je faire si j'observe un changement de comportement chez un.e licencié.e?

- **Observer sans interpréter**

- Noter précisément les changements observés : isolement, agressivité, fatigue, pleurs fréquents, refus de participer, baisse soudaine du niveau, peurs inhabituelles, évitement d'un sportif ou d'un dirigeant, etc.
- Ne pas tirer de conclusion hâtive : un changement de comportement est un indicateur, pas une preuve.

- **Créer un climat d'écoute sécurisant**

- Choisir un moment calme, dans un lieu respectant l'intimité sans être isolé complètement (espace visible).
- Adopter une attitude bienveillante et non jugeante.
- Utiliser des questions ouvertes et neutres :
 - « Je t'ai senti différent ces derniers temps, est-ce que tout va bien pour toi ? »
 - « Tu veux m'en parler ? »
- Ne jamais forcer la parole : la victime parle quand elle se sent en confiance.

- **Ne pas enquêter, ne pas interpréter, ne pas promettre**

- L'éducateur n'est ni enquêteur, ni psychologue, ni juge.
- Il doit respecter plusieurs règles essentielles :
 - Ne jamais poser de questions suggestives (ex. « Est-ce que quelqu'un t'a frappé / touché ? »).
 - Ne pas chercher le détail, ne pas "mener une enquête".
 - Ne pas donner son avis ou minimiser (« ça va passer », « ce n'est rien »).
 - Ne pas promettre la confidentialité :
 - « Je suis là pour t'aider. Ce que tu me dis peut nécessiter que j'en parle à des personnes qui peuvent te protéger. »

Fiche Action

En tant qu'entraîneur → un/une licencié.e vient me rapporter un fait de violence dont il/elle est victime ?

- **Arrêter tout ! Une parole = une priorité !!**
- **Écouter activement** : dramatiser ou minimiser ne font pas partie de l'écoute ! (s'asseoir, regarder la personne...)
- On trouve un **lieu adapté**
- Se rappeler que nous ne sommes pas gendarmes ou policier : **On n'interroge pas ! On écoute!**
- **Relayer** auprès des autorités compétentes (signalement/porter plainte)
- **Inform**er sur les droits : les adultes ont un rôle de protection !
- **On croit la personne**, on la rassure et on l'inclut (si possible) dans les différentes démarches
- On rappelle que **seul l'agresseur est responsable** et que les violences sont punies par la loi.

Je ne reste pas seul.e !

À ÉVITER :

- **Évaluer** le degré de crédibilité de la victime ;
- **Intervenir** auprès de l'agresseur présumé ;
- **Faire une enquête** (vous n'avez pas à vérifier la véracité ou non des faits qui ont été révélés) ;
- Poser des questions qui **influencent** la réponse ;
- **Confronter** le présumé agresseur et la victime ;
- **Soustraire** l'enfant à ses parents (ex : héberger un mineur chez soi).

FAIRE UN SIGNALEMENT :

Bien s'identifier ! L'anonymat est garanti mais un signalement n'est pas anonyme !

À QUI ?

- signal-sports@sports.gouv.fr
- signalement@ffnatation.fr
- SDJES

COMMENT ?

S'aider de la **feuille type** mise en place par la fédération :

- Essayer d'expliquer de la manière la plus **objective** possible
- Mettre l'**ensemble des éléments que vous disposez** : nom, prénom, contacts, nom du club, date, lieu, etc. --> cela permet de fluidifier l'enquête

Fiche de signalement FFN



Identification de la victime

Nom : Prénom :
Âge (au moment des violences) : Date de naissance :
Club :
Téléphone : Courriel :

Identification du représentant légal (si mineure) :

Nom : Prénom :
Téléphone : Courriel :

Identification de la personne mise en cause

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Club :
Téléphone : Courriel :

Identification du représentant légal (si mineure) :

Nom : Prénom :
Téléphone : Courriel :

Précisions complémentaires :



Fiche de signalement FFN

Cette fiche vous permet de signaler auprès de la Fédération Française de Natation des faits de violence dont vous avez été victime ou témoin.

Identification du signalant :

Nom :
Prénom :
Téléphone :
Courriel :

Vous réalisez ce signalement en qualité de :

Victime
Témoin*
Témoin indirect (les faits vous ont été rapportés par un intermédiaire) *

* Dans ces cas, précisez si vous vis-à-vis de la victime vous êtes :

Représentant légal
Encadrant ou dirigeant du club
Partenaire d'entraînement
Autre précisez :

Type de violence (plusieurs cases peuvent être cochées) :

Violence sexuelle
Violence physique
Violence psychologique
Violence sur mineur
Discrimination (racisme, sexisme, LGBTphobies...)
Harcèlement
Autre, précisez :

- **Les transports** → point de départ et point d'arrivée - si possible éviter le 1/1 → si c'est le cas, mettre le mineur à l'arrière
- **Les vestiaires** → principe ou les adultes ne rentrent pas sauf urgences -
 - responsabiliser les enfants en nommant deux "délégués"?
 - Prévoir vestiaires adhérent.e.s / vestiaires coach, encadrants...
- **Les blessures** → Soigner, si possible au bord du bassin / porte infirmerie ouverte
- **Les réseaux sociaux** → toujours être à plusieurs sur les conversations, mettre les parents dans la boucle si vous devez envoyer un message à un mineur
- Eviter les **portables** dans les vestiaires ou lorsque l'on se change
 - Proposer des sensibilisations sur ce sujet lors de stages / moments de regroupement
- Toujours être à **deux adultes** si possible : parents, bénévoles...
- **Avoir un cadre clair** : nommer que si il y a soucis on peut en parler librement, que les violences peuvent arriver mais que le club ne les tolère pas et fera tout son possible pour accompagner la ou les victimes du mieux possible
 - le sujet peut-être évoqué lors d'une réunion de "rentrée" avec les parents
 - Partenariat avec les papillons ? (boîte aux lettres dans l'enceinte sportive)
- Mise en place de **sensibilisation** pour les nageurs / éducateurs / dirigeants...
 - Des associations proposent des sensibilisations adaptables selon les âges (ex: CDOS de Gironde...)

Affichage obligatoire dans les EAPS !


MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT**



S'interroger, c'est **AGIR.**
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR et **METTRE FIN**.**

#TousConcernés

© Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative - 2024 - Crédits photos : iStock


en cas d'urgence


pour signaler
des situations
d'enfance en danger


pour les cyberviolences
et le harcèlement en ligne


pour la prévention
du suicide


MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT**



S'interroger, c'est **AGIR.**
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR et **METTRE FIN**.**

#TousConcernés

© Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative - 2024 - Crédits photos : iStock


en cas d'urgence


pour signaler
des situations
d'enfance en danger


pour les cyberviolences
et le harcèlement en ligne


pour la prévention
du suicide

Exemples d'affichage

LES CONSIGNES

Nous, les colosses, on est là pour te protéger alors si t'as un problème, parles-en à ta personne de confiance, elle te croira et elle t'aidera.

- Mieux qu'un bisou à ton coach sportif pour dire bonjour, tu serres une main ou tu fais un « check »... **C'est ça le bonjour d'un Colosse !**
- Quand tu prends ta douche, vérifie que les portes du vestiaire sont bien fermées, **tu n'as pas à montrer ta nudité !**
- Sous la douche, aucun adulte ne t'accompagne, c'est **TA** douche, pas la sienne !
- Le vestiaire est interdit aux étrangers sauf à deux adultes autorisés, **ose faire respecter la loi de l'intimité !**
- Si tu ne peux pas te laver tout seul ou que tu préfères garder tes sous-vêtements, **pas grave...** Tu te laveras chez toi !
- Si tu es gêné par les gestes d'un entraîneur ou d'un coéquipier, **parles-en à ta personne de confiance !**
- Si tu as besoin d'une aide dans les vestiaires, aux toilettes ou pour te faire soigner, demande à plusieurs adultes de s'occuper de toi, car n'oublie pas **on est une équipe !**
- N'oublie pas de faire signer à tes parents en début d'année l'autorisation d'être pris en photo sinon, **y'a pas photo !**
- Si tu es seul avec un adulte lors de coïturation, **ta place sera à l'arrière.**
- Si tu échanges des messages avec ton entraîneur, montre les à tes parents et surtout **n'envoie jamais une photo de toi dévêtu.**
- Si tu te sens mal à l'aise dans une situation, même avec un adulte, dis **NON. C'est toi le patron !**

Association Colosse aux pieds d'argile
Si tu te sens en danger, tu peux appeler le 119 ou Colosse au 07 88 86 46 27

www.colosse.fr

Ma Routine À LA PISCINE

par le Comité Départemental de Natation de la Gironde

Lutte contre les Violences dans le sport

- Quand j'arrive je privilégie le « Check » pour saluer.
- Parce que je dois préserver mon intimité, je me change dans les vestiaires et non au bord du bassin ou dans les tribunes.
- Pour ma pudeur et celle des autres, je respecte les vestiaires filles/garçons.
- Pour ma dignité et celle des autres, je n'utilise pas mon téléphone, je ne fais pas de photos et vidéos, je le laisse dans un lieu sûr.
- Le bizutage est interdit ! La bienveillance est ma devise ! Si je vois un camarade en difficulté, j'alerte un adulte de confiance, c'est mon devoir !
- A la fin de la séance, si je n'ai pas envie de me doucher avec les autres, c'est mon droit.
- L'accès des vestiaires n'est autorisé par l'éducateur qu'en cas d'insécurité ou de problème de discipline. Aucun autre adulte ne doit s'y trouver.
- Si j'échange des SMS avec mon entraîneur-se, je les montre à mes parents et je n'envoie jamais de photos personnelles.

SI JE ME SENS MENACÉ.E, HARCELÉ.E, HONTEUX.SE, FORCÉ.E OU QUE JE SUIS TÉMOIN DE SCÈNES INAPPROPRIÉES, JE NE DOIS PAS AVOIR PEUR DES REPRÉSSAILLES

J'alerte, j'appelle le 119

Plus d'infos : contact@ffnatation33.org - 05 56 44 00 80

Amuse-toi ! 😊	Je me sens encouragé-e dans mes efforts	1
	Les règles sportives, les personnes et l'environnement sont respectés	2
	Je me sens libre de demander des explications sur une parole, un geste, une consigne	3
	Je me sens libre de demander les adaptations dont j'ai besoin pour ma pratique	4
	Mon corps m'appartient, mon accord est demandé lors d'un geste technique ou un contact répété sur mon corps.	5
	Je me sens à l'aise quand je me change, ou qu'on m'aide. Mon intimité est respectée.	6
	Je peux vivre sans crainte mon identité ou mon orientation sexuelle	7
Non tu n'es pas seul-e, tu peux en parler 😞	Je ressens des attitudes (paroles, gestes, regards) dévalorisantes ou trop flatteuses, sur mon corps, ou mes vêtements	8
	Je dois me mettre en sous-vêtements à la vue des autres (vestiaire, massage, pesée, transport, douche en plein air...)	9
	L'encadrement entre dans les vestiaires sans attendre mon autorisation	10
	On m'aide dans des gestes de la vie quotidienne (habillement, toilettes ...) sans que j'en aie exprimé le besoin ou l'envie	11
	Je ressens une pression de plus en plus lourde par les réseaux sociaux (entraîneurs, coéquipiers, followers, sponsors, chantage à la sélection...)	12
	On me demande de rester à la fin de l'entraînement alors qu'il n'y a plus personne. Cette situation m'angoisse	13
	Je me sens seul-e, isolé-e et harcelé-e ; j'ai peur, alors que j'aime mon sport	14
	Je subis des violences sur les réseaux sociaux (messages haineux ou sexuels...)	15
	On diffuse des photos de parties de mon corps, en sous-vêtements ou nues	16
	On me prive d'un matériel adapté, d'un traitement médical autorisé, ou de boire ou de manger	17
	Mes parties intimes sont touchées, caressées, embrassées (bouche, cuisse, fesses, poitrine, sexe)	18
	On me demande de toucher, caresser ou embrasser les parties intimes d'une autre personne ; je subis un rapport sexuel	19
	On me fait du chantage pour que je garde le secret	20

Régio'sport

Les numéros d'aide

Enquête pénale

17 Gendarmerie / Police

114 (SMS urgence pour personnes malentendantes)

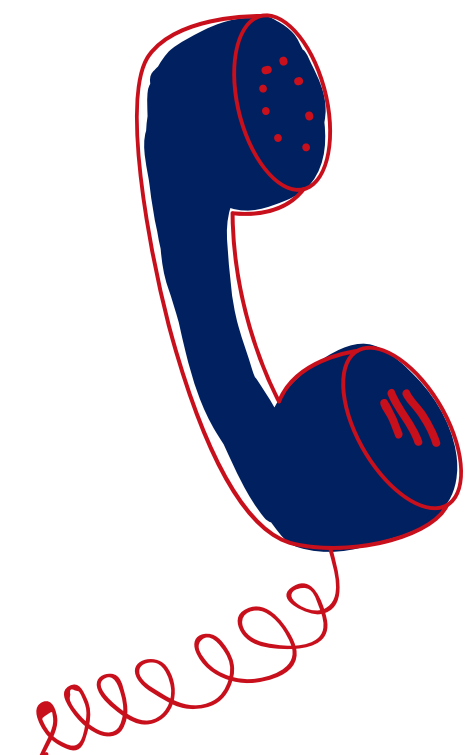
Enquête administrative

National : **signal-sports@sports.gouv.fr**

Ecoute et conseil

- Violence femmes info : **39 19**
- Enfance maltraité : **119**
- Violences sexuelles : **0 800 05 95 95**
- « Cyber-violences » : **30 18**
- « Non au harcèlement » : **30 20**

**Le 119 peut
donner
des conseils**



Boîte à outils

Associations / Relais

- **CRIP** (Cellule de Recueil et de traitement des Informations Préoccupantes) :
(ex: crip33@gironde.fr)
- **CDOS** (ex: [CDOS Gironde](#))
- **SDJES**
- [Colosse aux pieds d'argiles](#) (VSS)
- **Le planning Familial**
- [Les papillons](#) (VSS)
- [Le girofard](#) (homophobie, transphobie...)
- [Kit Lilia](#) (pour les VSS dans le sport)
- [E-enfance](#)

Résumé

Je suis témoin ou je recueille des faits de violence
(harcèlement, violences sexuelles, violences physiques, etc.)



J'applique les règles du protocole
ABRIS :
Accompagnement
Bienveillance
Respect
Intérêt
Signalement



Je redirige la personne vers des
associations / services qui
sauront l'accompagner du mieux
possible.
Je l'accompagne déposer plainte
si elle le désire.



Je peux me faire
accompagner ou avoir des
renseignements en
contactant des associations
spécialisées.



Victimes MINEURES de Violences sexuelles,
de bizutage et de harcèlement dans le
champ du sport



Victimes MAJEURES de Violences sexuelles,
de bizutage et de harcèlement dans le
champ du sport

MERCI À TOUTES ET À
TOUS POUR VOTRE
ATTENTION